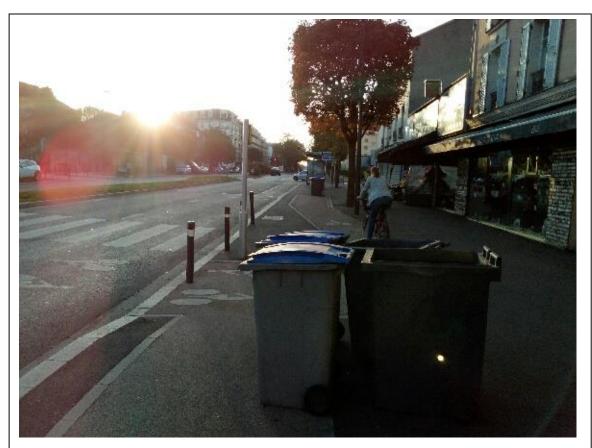
Il y a maintenant un peu plus d'un an, en mai 2017, j'écrivais une lettre au maire de Maisons-Alfort pour attirer son attention sur les nouveaux aménagements de l'avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort et sur les dangers que la création malheureuse d'une bande cyclable sur trottoir recelait (la D19, une route sur laquelle les cycles et les piétons sont décidément bien malmenés! Voir <u>ici</u> et <u>ici</u>, mais également <u>ici</u> et <u>ici</u>...).



Voitures, plots non signalés, piétons, branches, ou comme ici poubelles... les bandes cyclables sur trottoir recèlent de nombreux obstacles et sont inutilisables au quotidien pour les « vélotafeurs ».

Gestionnaire du trottoir, Michel HERBILLON m'a répondu assez rapidement. Selon lui :

- 1) Le projet avait fait l'objet d'une consultation auprès des associations (en tant que membre du Conseil d'Administration de l'association Partage Ta Rue 94 jusqu'en 2016, je peux vous dire que cette dernière, seule association d'usagers cyclistes à dimension départementale n'a jamais été consultés en amont du projet ; encore une fois, voir ici),
- 2) En tant que cycliste je devais respecter le code de la route (j'en convenais aisément ; mais quel était le rapport avec la pratique du ski sur dune à dos d'âne ? Mystère...)
- 3) La circulation cycliste sur la RD 19, très circulée, était "inenvisageable" (c'est pourtant ce qui se faisait jusqu'au début de 2017 et, d'ailleurs, la partie principale de la RD19 est toujours autorisée à la circulation cycliste. Et c'est tant mieux)
- 4) Cette fameuse bande cyclable n'était pas une "autoroute pour vélo" (oui, loin de là ; ce n'est pas même une simple route communale et je dirais que c'est justement le problème).

Mais, il a également transféré ma lettre au président du Conseil départemental, maître d'ouvrage sur le dossier, ce qui m'a valu une seconde réponse tout aussi croquignole.

La réponse qui m'a été adressée quelques deux mois plus tard ne l'a pas été directement par le président du CD, la problématique pourtant sérieuse (on parle de plusieurs millions d'euros) ne le méritant apparemment pas. Elle avait été rédigée par un certain Michel LHUILIER de la Direction des Transports Voirie et Déplacement et signée « pour le président » par Pierre GARZON, 14ème vice-président du Conseil départemental en charge notamment de la délégation des aménagements et des transports.

Dans son courrier (copie ci-dessous), ce monsieur (le premier, le deuxième ou le troisième, au choix...) m'indiquait : « la piste cyclable est conçue avant tout pour les usagers peu à l'aise sur la route ». Il ajoutait que les **20 millions d'euros dépensés** par la collectivité représentaient un projet global de réaménagement des trottoirs.

Soit. Mais, j'ai travaillé pour un département, sur le domaine des aménagements routiers, et j'ai bien conscience que la seule part représentée par l'aménagement « bande cyclable sur trottoir », sur environ 4 km (en gros de Henri Mondor jusqu'au Pont de Charenton), se compte tout de même en centaines de milliers – voire en million – d'euros. Pour une réalisation non utilisable au quotidien, manifestement réservée aux seuls " cyclistes du dimanche ", ce n'est ni raisonnable, ni responsable. Et c'est autant en moins pour un véritable aménagement cyclable, pour tous.

Dans son courrier, le président du CD me faisait également savoir que les travaux étaient encore en cours et que du mobilier urbain devait être ajouté pour réduire le stationnement illégal.

Je remarque tout d'abord qu'aucun mobilier ou signalisation ne saurait lever les risques encourus par les cyclistes qui utilisent cet équipement sur trottoir et dont je faisais déjà part dans mon courrier initial :

- Sorties de garage tous les 5-6 mètres ;
- Présence systématique de piétons sur la bande (et je ne leur jette pas la pierre car 1) à certains endroits le trottoir réservé aux piétons a évidemment été réduit à portion congrue 2) un trottoir devrait par essence être réservé aux piétons);
- Feuilles, neige et verglas laissés en l'état en hiver et en automne (mais c'est, il est vrai, le propre de toute les pistes et bandes cyclables qu'elles soient opportunément laissées à la charge des communes lorsqu'elles sont sur trottoir ou gardées en propre par le département lorsqu'elles sont à leur place, c'est-à-dire en bordure de route).
- Tournes-à-droite sauvages de certains conducteurs qui ne pensent naturellement pas à vérifier si un véhicule arrive du « trottoir cyclable » ou ne le voient tout simplement pas en raison d'obstacles (voitures stationnées, arbres, panneaux, etc...);
- Présences régulières de voitures mal garées et non verbalisées (je sais, ce n'est pas de la compétence du CD... mais tout de même, il faudra un jour y songer !).

Je remarque ensuite que si du mobilier urbain était installé pour « régler » ce dernier problème, il ne constituerait au final qu'une nouvelle source d'obstacles et de dangers pour les cyclistes. C'est d'ailleurs déjà le cas sur la voie parallèle que constitue la D6



Une véritable piste de slalom!

Je remarque encore que, en l'état de l'aménagement, même si les usagers s'y sentent plus en sécurité, les risques d'accident sur trottoirs sont finalement tout aussi élevés que sur la route, le faux sentiment de sécurité en plus. Pour les novices du vélo auxquels l'équipement est apparemment destiné, les conditions ne sont donc pas optimums, CQFD.

Je remarque enfin que, quoi qu'il en soit, depuis 14 mois maintenant, la situation n'a pas changé sur cet axe : la signalisation reste toujours la même. Elle est en fait absente. Seul un panneau " piste conseillée " ou " fin de piste conseillée " orne de temps à autre le bas-côté.

Par exemple, les insertions de cyclistes en provenance de la route principale ne semblent même pas imaginées par les concepteurs (mais savent-ils seulement ce qu'est un vélo ?). C'est notamment le cas au niveau du croisement entre la RD 19 et la rue Carnot.



Qui est prioritaire ? Le cycliste qui s'insère et vient de la voie prioritaire ou la voiture qui vient de droite ? Evidemment, avec une vrai piste c'eût été plus simple...

Pour un cycliste au quotidien, c'est pourtant la seule partie de cet équipement qui pourrait être intéressant (pendant une centaine de mètre, la bande cyclable est bien distincte du trottoir, droite et suffisamment à l'écart des immeubles).

Je voudrais conclure sur quelques questions, pour bien souligner l'absurdité de cet aménagement et des aménagements cyclables sur trottoirs en général : envisagerait-on désormais de créer des routes pour automobilistes sûrs d'eux et des routes réservées aux automobilistes moins sûrs ? Envisagerait-on, pareillement, de rendre des routes pour automobiles circulables avant même que la signalisation soit correctement installée ? Envisagerait-on de transformer la RD19 dans sa partie automobile en route partagée avec les piétons, avec arrêts obligatoires (je ne parle pas des pied-à-terre!) tous les 10 mètres à chaque porte cochère...? Envisagerait-on d'installer des voiries qui s'arrêtent subitement avant de reprendre une cinquantaine de mètres plus loin, comme c'est le cas toujours au niveau du croisement entre la RD 19 et la rue Carnot, juste avant un arrêt de bus ?



Attention, vous entrez dans une zone de non-droit... la suite 20 mètres plus loin.

La solution était pourtant simple et bien moins onéreuse qu'en l'état : supprimer une voie « voitures » et dispatcher la bande disponible pour créer 2 pistes cyclables de chaque côté de la route et qui en soient bien séparer par des bordures, douces côté piste pour limiter les risques, abruptes côtés route pour éviter les stationnement gênants et illégaux.

C'est une solution qui était et reste tout à fait possible vu l'utilisation actuellement faite des voies supplémentaires (arrêts et stationnement...).



Une seconde voie de luxe qui sert surtout de dépose-minute...

C'est une solution, surtout, qui va devenir incontournable avec la diffusion de plus en plus large des vélos électriques (25 km/h en moyenne); et je ne parle pas des trottinettes électriques, des roues et autres monoroues électriques... renvoyer ces usagers sur les trottoirs n'est tout simplement plus "envisageable", ni pour eux, ni pour les piétons que nous sommes tous.

Dans le cas présent, cette solution demandait toutefois un certain courage politique que ni les élus, ni les opérationnels départementaux ne semblent avoir. En attendant, c'est le contribuable qui va payer ces errements et les circulations douces qui en sortent une fois encore amoindries, laissées pour compte.

On ne le répètera pourtant jamais assez : laisser plus de place aux cyclistes et aux piétons, c'est abaisser le nombre de véhicules moteurs sur les route et rendre la ville plus apaisée, moins dangereuses pour l'ensemble des usagers.